



PROGRAMME DES ACTIVITES DE 2024

I. DES ACTIVITES RECURRENTES

Activités	Objectif	Actions	Contenu de l'action	Résultats attendus	Période d'exécution
1. Orientation, animation, coordination et contrôle des activités de suivi et d'évaluation des plans, programmes et projets publics.	Prise en charge pour le mieux des attributions résultant du décret de nomination du RPPR.	Concevoir des axes de travail.	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer le programme des activités de l'année et veiller à son actualisation, mois après mois. - Circonscrire les champs des activités programmées et leur temps d'exécution. 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme des activités disponible au début de l'année. - Activités précisées et inscrites dans le temps. 	Janvier 2024.
		Orienter les activités du cabinet et des experts consultés.	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les priorités hebdomadaires et mensuelles. - Planifier la mise en œuvre des différentes activités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Liste publiée chaque mois ou chaque semaine. - Délais d'exécution préétablis. 	Mois / semaine
		Diriger la structure et veiller à sa bonne animation.	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner, animer et assurer la cohésion. - Inciter au travail et s'assurer de l'implication de chacun. - Créer un esprit d'équipe. 	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les missions exécutées dans les délais. - Engouement des collaborateurs pour le travail. 	Année.
	Organisation rationnelle du travail.	Tenir des réunions de préparation et de coordination des activités.	Convoquer et diriger les réunions du cabinet et des équipes de travail.	Tenue régulière des réunions de travail.	Année.
			Prendre des décisions concourant à la bonne exécution des missions.	Décisions pertinentes, garantissant de bons résultats.	Année.
		Repartir des tâches en tant que de besoin.	Assigner des missions à un collaborateur ou à un groupe de collaborateurs.	Missions accomplies avec efficacité et en toute responsabilité.	Année.
		Promouvoir le travail en équipe.	Faire travailler ensemble les membres du cabinet sur un ou plusieurs dossier(s).	Travail fait dans l'harmonie au sein du cabinet.	Année.

Activités	Objectif	Actions	Contenu de l'action	Résultats attendus	Période d'exécution
1 suite. Orientation, animation, coordination et contrôle des activités de suivi et d'évaluation des plans, programmes et projets publics.	Recherche de l'efficacité dans l'exécution des missions prescrites.	Mobiliser les moyens nécessaires au meilleur exercice des missions assignées et à la bonne animation de la structure.	Obtenir de la Présidence de la République des moyens matériels et financiers nécessaires.	Moyens disponibles pour le bon et complet exercice des missions.	Année.
		Avoir recours le cas échéant aux consultants extérieurs.	Sélectionner en tant que de besoin des personnes ressources extérieures au cabinet afin qu'elles accomplissent une partie des missions.	Consultants compétents et efficaces à la tâche.	Année.
		Contrôler l'accomplissement des tâches et l'utilisation des moyens mobilisés.	- Suivre au jour le jour l'exécution des missions. - Intervenir si nécessaire pour corriger. - Veiller à la bonne gestion des fonds alloués.	Exécution efficace des missions prescrites.	Année.
2. Organisation des missions de suivi et d'évaluation des plans, programmes et projets publics.	Préparation pour l'accomplissement des tâches assignées au RPPR.	Prendre des dispositions (administratives, humaines, matérielles et financières) pour suivre et évaluer les plans, programmes et projets.	Identifier les programmes et projets à suivre et à évaluer.	Listes des programmes et projets établies et disponibles.	Janvier et avril 2024
			Réunir des données de base (administratives) de chaque programme ou projet.	Fiches d'identification des projets remplies et disponibles.	Janvier- Février et Avril - Mai 2024.
			Informers, le Premier ministre, les ministres, les représentants des partenaires au développement (PAD), les préfets, les sous-préfets et les maires concernés,	Lettres parvenues au Premier ministre, aux ministres, aux Représentants des PAD, aux préfets, sous-préfets et maires concernés.	Février et Juin 2024.



Activités	Objectif	Actions	Contenu de l'action	Résultats attendus	Période d'exécution
2 suite. Organisation des missions de suivi et d'évaluation des plans, programmes et projets.	Exécution sur le terrain des obligations prescrites par le Président de la République.	Effectuer sur le terrain des missions de suivi et d'évaluation.	Désigner les membres des équipes et sous-équipes des missions.	Notes de service, relatives à la composition des équipes de suivi et d'évaluation, publiées.	Février et Juin 2024.
			Fixer la date de démarrage et de fin de chaque mission.	Calendrier des missions publié.	Février et Juin 2024.
			Mettre à la disposition des acteurs des missions les moyens administratifs, matériels, et financiers.	Ordres de service signés. Frais de mission et logistique assurés.	Février et Juin 2024.
			Planifier les déplacements des équipes et aider à organiser le travail sur le terrain.	Présence et travail effectifs des équipes sur le terrain.	Mars - Avril et Juillet - Août 2024
	Possession des informations nécessaires à l'élaboration des rapports.	Collecter des données fiables sur le terrain.	Visiter les projets.	Données et informations recueillies sur le terrain.	Mars - Avril et Juillet - Août 2024
			Interviewer les acteurs de terrain.	Réponses pertinentes des acteurs, obtenues sur le terrain.	Pendant les missions.
3. Exploitation des données collectées.	Appréciation des projets en cours de réalisation ou déjà réalisés.	Analyser les informations recueillies sur le terrain et en tirer des conclusions ainsi que des recommandations.	<ul style="list-style-type: none"> - Examiner les rapports des équipes des missions. - Traiter les données collectées. - Donner du sens aux données en les interprétant et en tirant des leçons. 	Rapports de suivi et d'évaluation élaborés.	Mai et octobre 2024.



Activités	Objectif	Actions	Contenu de l'action	Résultats attendus	Période d'exécution
4. Production et diffusion des rapports de suivi et d'évaluation.	Elaboration et publication des rapports de suivi et d'évaluation.	<ul style="list-style-type: none"> - Consigner dans des rapports les données collectées, les analyses faites, les conclusions tirées et les recommandations subséquentes. - Donner les rapports aux autorités habilitées à les recevoir. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rédiger les rapports à partir des données recueillies. - Faire imprimer les rapports. - Organiser la distribution des rapports. 	Rapports rédigés, imprimés et distribués.	Juin 2024 (rapport d'évaluation 2023) et octobre 2024 (rapport de suivi 2024).
	Incitation à la mise en œuvre de tous les projets.	Persuader les maîtres d'ouvrage et d'œuvre à jouer pleinement leur rôle.	Voir avec les ministres et les entrepreneurs ce qu'il y a lieu de faire pour la mise en œuvre effective de tous les projets.	Tous les projets (ou presque tous) inscrits au budget sont réalisés.	Premier semestre 2024.
	Correction des faiblesses éventuelle de mise en œuvre.	Discuter des conclusions des rapports avec les maîtres d'ouvrage et apporter des corrections, pour une meilleure exécution des programmes et projets.	Examiner avec les ministres ce qu'il ne va pas, dans la mise en œuvre des programmes et projets et décider ensemble de comment y remédier.	Taux d'exécution des projets plus élevé au prochain exercice budgétaire.	Fin du deuxième et début du dernier trimestres de 2024.
5. Organisations des réunions : <ul style="list-style-type: none"> - du cabinet ; - avec les membres du Gouvernement ; - avec les partenaires techniques et financiers. 	Etude, par le cabinet, des dossiers liés aux missions du RPPR.	Analyser en profondeur les sujets inscrits à l'ordre du jour de chaque réunion du cabinet.	Formuler des décisions susceptibles de faciliter la mise en œuvre des missions de suivi et d'évaluation.	Réunions fructueuses.	Année.
	Prise des décisions en rapport à l'exercice des missions de suivi-évaluation.	Elaborer et adopter en réunion du cabinet des décisions concernant l'exécution des missions de suivi et d'évaluation.	Arrêter, après analyse des documents et échange de points de vue, des décisions en vue du bon exercice du suivi-évaluation.	<ul style="list-style-type: none"> - Décisions, issues des réunions du cabinet, disponibles. - Décisions mises en œuvre avec succès. - Bon exercice du suivi-évaluation. 	Année.
	Point de l'exécution par le cabinet des décisions prises.	Tenir à jour les listes des décisions exécutées et non exécutées.	<ul style="list-style-type: none"> - Répertorier les décisions exécutées par le cabinet du RPPR. - Inventorier les décisions non exécutées et s'appliquer à les exécuter. 	Niveau élevé d'exécution des décisions prises.	Année.



II. DES ACTIVITES SPECIFIQUES DE 2024

Activités	Objectif	Actions	Contenu de l'action	Résultats attendus	Période d'exécution
6. Formation permanente des collaborateurs du RPPR.	Maîtrise des outils des NTIC utilisés par le cabinet (site web, base des données, logiciel de suivi-évaluation, ...).	<ul style="list-style-type: none"> - Instruire les personnels sur l'utilisation des outils d'information déployés au cabinet du RPPR. - Entraîner les personnels à réaliser les tâches de suivi-évaluation avec rapidité, efficacité et efficience au moyen de l'outil informatique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Former et permettre aux personnels d'accomplir des tâches d'animation du site web, d'utilisation aisée du logiciel de suivi-évaluation et d'accès aux différentes bases de données constituées au cabinet. - Familiariser les personnels à l'utilisation et à la maîtrise du fonctionnement des ordinateurs y compris des logiciels intégrés aux ordinateurs. 	Parfaite maîtrise des outils des NTIC en usage au cabinet.	Premier semestre de 2024.
	Maîtrise des méthodes de recherche et d'analyse des données.	Echanger des connaissances et du savoir sur les méthodes de recherche et d'analyse des informations économiques et sociales.	Organiser des réunions ayant pour objet des exposés de sachants (membres du cabinet ou experts extérieurs) sur les méthodes de recherche et d'analyse.	Renforcement des capacités des personnels dans les domaines de recherche et d'analyse.	Année.



Activités	Objectif	Actions	Contenu de l'action	Résultats attendus	Période d'exécution
7. Evaluation du PND 2022-2026 (après 2 ans de mise en œuvre).	Appréciation à mi-parcours de l'exécution du PND.	<ul style="list-style-type: none"> - Collecter des données sur les programmes et projets (après 2 ans et $\frac{1}{2}$ d'exécution) auprès des administrations et sur les lieux d'exécution. - Apprécier, à l'aide des indicateurs définis, les résultats observés sur le terrain. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des missions sur le terrain (administrations et lieux d'exécution des programmes et projets). - Analyser les données recueillies à l'aune des indicateurs préalablement définis. 	<ul style="list-style-type: none"> - Informations, sur l'exécution des programmes et projets, disponibles. - Bonne mesure des résultats enregistrés sur le terrain. 	Mars-avril-mai - juin 2024.
	Incitation à une meilleure mise en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des suggestions pour une bonne exécution du PND. - Discuter avec les membres du gouvernement des meilleurs moyens de mettre en œuvre ces suggestions. 	Suivant les résultats de l'analyse des données, organiser des réunions avec les membres du gouvernement sur les dispositions à prendre en vue d'une meilleure exécution du PND.	Amélioration du niveau d'exécution du PND, en fin d'année.	Juin-septembre 2024.
	Révision, si nécessaire, des objectifs et des moyens du PND.	Proposer une redéfinition des objectifs et/ou des moyens suivant les résultats de l'évaluation.	Recommander le resserrement des programmes et projets du PND en tenant compte des moyens disponibles et sûrement mobilisables.	Programmes et projets exécutables identifiés et mis en œuvre.	Juillet 2024.
	Correction, le cas échéant, des mécanismes de mise en œuvre.	Proposer des mesures correctives, en ayant au préalable identifier les causes de la faible ou mauvaise exécution du PND.	Se préoccuper spécifiquement des mécanismes de mise en œuvre du PND pour ne retenir que ceux qui sont appropriés et efficaces. Recommander l'application de ces mécanismes.	Mécanismes efficaces de mise en œuvre sélectionnés et appliqués.	Juin-juillet 2024.



Activités	Objectif	Actions	Contenu de l'action	Résultats attendus	Période d'exécution
8. Suivi des programmes et projets publics budgétisés en 2024.	Mesure à mi-parcours de la mise en œuvre des programmes et projets.	<ul style="list-style-type: none"> - Obtenir, des administrations publiques et des partenaires techniques et financiers, des données administratives sur les programmes et projets sélectionnés, à l'effet d'être suivis . - Collecter des données sur le terrain au mois de juillet, soit 6 mois après l'entrée en vigueur du budget 2024. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ecrire aux administrations publiques et aux partenaires techniques financiers, pour demander des informations sur les programmes et projets en exécution. . - Organiser, si nécessaires, des séances de travail pour le recueil des données. Suivre la mise en œuvre des programmes et projets en organisant des missions dans tous les Départements du pays. 	Collecte assurée (dans des bureaux et sur le terrain) de toutes les données nécessaires à l'exercice de suivi des programmes et projets.	<p>Avril- mai 2024.</p> <p>Juillet- Août- septembre 2024.</p>
		Apprécier au milieu de l'année budgétaire, le niveau d'exécution des programmes et projets suivis.	Analyser les données issues du terrain et en tirer des conclusions.	Exacte appréciation de chaque programme ou projet suivi, en tenant compte des indicateurs de suivi.	Octobre 2024.



Activités	Objectif	Actions	Contenu de l'action	Résultats attendus	Période d'exécution
8 suite. Suivi des programmes et projets publics budgétisés en 2024.	Identification des éventuels problèmes de mise en œuvre des programmes et projets, budgétisés.	Organiser des échanges avec les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les bénéficiaires des programmes et projets, en vue de déceler des éventuels problèmes de mise en œuvre.	Programmer et tenir des réunions avec les principaux acteurs de mise en œuvre et bénéficiaires des programmes et projets. Dresser la liste des problèmes rencontrés dans l'exécution des programmes et projets.	Problèmes éventuels mis en lumière.	Juillet - août - septembre 2024.
	Incitation à la mise en œuvre d'un grand nombre de programmes et projets budgétisés.	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer avec munitie la mission de suivi. - Discuter des résultats avec le Premier ministre, Chef du gouvernement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser systématiquement et avec rigueur le suivi et tenir les délais prescrits. - Privilégier les échanges avec les acteurs du terrain et le recueil des données de bonnes sources. - Axer la discussion sur les contreperformances et sur les moyens d'y remédier. - Inviter le Premier ministre à mettre en œuvre des recommandations contenues dans le rapport de suivi. 	Exécution d'un grand nombre de programmes et projets budgétisés.	Octobre 2024.

Evaluation des programmes et projets publics budgétisés en 2023



Activités	Objectif	Actions	Contenu de l'action	Résultats attendus	Période d'exécution
9. Evaluation des programmes et projets réalisés en 2023.	<p>- Appréciation du niveau de réalisation des programmes et projets de 2023, sélectionnés à l'effet d'être évalués.</p> <p>- Suggestions ou recommandations pour l'obtention de meilleurs résultats, dans la mise en œuvre des programmes et projets à venir.</p>	<p>- Préparer et organiser des missions d'évaluation sur le terrain.</p> <p>- Traiter les données collectées sur le terrain et en tirer des conclusions.</p> <p>- Elaborer des suggestions ou des recommandations à partir des résultats d'évaluation et des constats des difficultés de mise en œuvre de programmes et projets.</p>	<p>- Travailler avec les administrations publiques et les PTF pour la collecte des données administratives.</p> <p>- Réunir les conditions d'exécution des missions d'évaluation sur le terrain.</p> <p>- Descendre sur le terrain pour accomplir la mission d'évaluation.</p> <p>- Exploiter les données issues du terrain et interpréter les tendances qui en découlent.</p> <p>- Mettre en forme les résultats de l'interprétation.</p> <p>- Consacrer une partie du rapport d'évaluation aux suggestions ou recommandations, en vue d'une meilleure exécution des plans, programmes et projets publics.</p>	<p>- Données de base (administratives) et de terrain collectées.</p> <p>- Mission d'évaluation accomplie.</p> <p>- Suggestions et recommandations de nature à contribuer à l'amélioration de l'exécution de programmes et projets à venir.</p>	<p>Mars-avril - mai 2024.</p> <p>Mai 2024.</p>



Activités	Objectif	Actions	Contenu de l'action	Résultats attendus	Période d'exécution
10. Création et mise en fonctionnement du site Web du RPPR.	Possession d'un site Web fonctionnel et de qualité. En faire un des sites de référence de l'administration publique.	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser un appel d'offres restreint auprès des meilleurs concepteurs de sites, identifiés dans le pays. - Sélectionner l'offre la mieux disante et accompagner le prestataire retenu pour la mise en place du site web. - Veiller à alimenter le site web en informations recoupées et de bonnes sources. - Collecter des informations et données ayant un intérêt certain. 	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler, avec les personnes ressources du cabinet et de la Task-Force, à l'identification des meilleurs concepteurs des sites et à l'organisation d'un appel d'offres restreint. - Organiser des entretiens avec des différents concurrents. Retenir l'offre jugée la mieux disante. - Rechercher des informations authentiques auprès des services de bonne réputation. - Trier les informations et données disponibles pour n'en retenir que celles ayant une valeur certaine en matière de recherche scientifique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration avec l'un des meilleurs concepteurs de site Web. - Site Web de renommée et bien apprécié par les visiteurs. 	1 ^{er} semestre 2024.



Activités	Objectif	Actions	Contenu de l'action	Résultats attendus	Période d'exécution
11. Acquisition d'un logiciel de suivi- évaluation des plans, programmes et projets.	Possession d'un outil numérique de gestion des données de suivi-évaluation des plans, programmes et projets.	Finaliser les formalités d'acquisition du logiciel.	Obtenir le paiement des factures, du fournisseur du logiciel, à bonne échéance.	Paiements effectués dans les délais.	Fin mars et fin juin 2024.
		Réaliser des activités préalables à l'installation du logiciel au cabinet du RPPR.	- Suivre, (par visioconférence), la conception du logiciel. Partager les données avec le fournisseur du logiciel. Valider le logiciel à la faveur d'une visite in situ chez le fournisseur à Montréal, avant sa livraison au cabinet du RPPR. - Faire mettre en place toutes les garanties de fiabilité et de maintenance du logiciel par le fournisseur.	Logiciel conçu conformément au cahier de charges du cabinet du RPPR.	1 ^{er} semestre 2024.
		Installer le logiciel au cabinet dès sa livraison.	- Mettre en place le logiciel au cabinet et une sauvegarde dans une autre ville du pays. - Tester le logiciel et s'assurer de son bon fonctionnement.	- Logiciel installé et en fonctionnement au cabinet du RPPR. - Sauvegarde assurée dans une ville de l'hinterland.	2 ^{ème} semestre 2024.



Activités	Objectif	Actions	Contenu de l'action	Résultats attendus	Période d'exécution
12. Création du répertoire des plans et programmes mis en œuvre entre 1960 et 2022.	Possession d'une base des données relatives aux anciens plans et programmes mis en œuvre au Congo.	Répertorier les plans et programmes à prendre en compte.	Etablir la liste de tous les plans et programmes mis en œuvre de 1960 à 2022.	Liste globale établie.	Janvier 2024.
		Collecter et traiter des données et informations se rapportant aux plans et programmes répertoriés.	Sélectionner les plans et programmes devant faire partie du répertoire.	Liste des plans et programmes validée en réunion du cabinet.	Janvier 2024.
			Visiter les personnes, institutions et organismes (au Congo et à l'étranger) susceptibles de détenir des informations ou des documents sur les plans et programmes sélectionnés.	Documentation sur les plans et programmes, réunie et disponible au cabinet.	Janvier - février - mars 2024.
	Information des chercheurs, étudiants et internautes intéressés.	Diffuser les informations et données relatives aux plans et programmes de 1960 à 2022.	Produire des résumés des plans et programmes retenus.	Résumés rédigés, validés et disponibles.	Mars-avril 2024.
			Numériser tous les documents des plans et programmes trouvés.	Documents numérisés.	Avril 2024.
			Insérer les résumés ainsi que les documents des plans et programmes, mis en œuvre entre 1960 et 2022, dans le site web du RPPR.	Plans et programmes et leurs résumés consultables sur le site web.	2 ^{ème} semestre 2024.

